

**Communiqué de  
presse**

**La ministre de la Culture et de la Communication  
se félicite du succès des Entretiens du mécénat**

À l'initiative d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, les « Entretiens du mécénat » se sont déroulés les 5 et 6 novembre, au Grand Palais à Paris. Organisés par la mission du mécénat du ministère, dans le cadre des 10 ans de la « loi Aillagon » du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations les Entretiens ont permis de témoigner de l'initiative, de la richesse et de la diversité des actions encouragées par le dispositif de 2003.

Les objectifs de ces entretiens étaient de mesurer l'impact de la législation tant sur le mécénat culturel des entreprises que sur l'évolution des fondations, d'observer l'émergence du mécénat populaire et du financement participatif sur internet ainsi que les nouvelles formes de collaboration entre le secteur public et la sphère privée favorisées par la loi de 2003, d'ouvrir enfin de nouvelles perspectives pour le développement du mécénat culturel en France.

Le ministère de la Culture et de la Communication se félicite du succès de ces rencontres. Un public nombreux, principalement composé de professionnels du mécénat et de la culture (plus de 470 personnes pour chacune des quatre demi-journées) est venu assister aux huit tables rondes réunissant 46 représentants d'entreprises, de fondations, des pouvoirs publics et de la presse, ainsi qu'à l'intervention de Jean-Jacques Aillagon en clôture de la première journée.

Lors de son discours d'ouverture, la ministre a confirmé que les dispositions de la loi du 1er août 2003 ne seraient plus remises en cause et qu'une évolution était toujours envisagée pour donner plus de marge au mécénat des petites et moyennes entreprises. Elle a également annoncé la publication dans les prochaines semaines d'une "charte du mécénat culturel" visant à favoriser une application de la législation conforme à ses principes fondamentaux.

L'ensemble des interventions est mis en ligne sur le site du ministère :  
[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

Paris, le 8 novembre 2013



Contact presse

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

[culturecommunication.gouv.fr](http://culturecommunication.gouv.fr)

[facebook.com/ministere.culture.communication](https://facebook.com/ministere.culture.communication)

[twitter.com/MinistereCC](https://twitter.com/MinistereCC)

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenat/Dix-ans-de-mecenat/Les-Entretiens-du-mecenat>